



Réuni en séance le 17 décembre 2014, en présence de 42 membres, le Conseil Général a pris les décisions suivantes :

1. **Décisions fiscales exercice 2015** (identiques à 2014) : il accepte, à l'unanimité, les décisions fiscales de l'exercice 2015, à savoir le coefficient d'impôt à 1.0, l'indexation à 170%, l'impôt personnel à CHF 18.- et la taxe sur les chiens à CHF 120.-.
2. **Crédits d'engagement** :
 - 01 Ecole de Versegères : il accepte par 37 voix pour et 4 refus, le crédit d'engagement de CHF 18 mios.
 - 02 Rénovation du Café des Amis : il accepte à l'unanimité, une augmentation du crédit d'engagement de CHF 250'000.-, soit de CHF 1'500'000.- à CHF 1'750'000.-.
3. **Crédit complémentaire** :
 - 01 Attaque de Bostryches : il accepte à l'unanimité le crédit complémentaire de CHF 50'000.- comme subventionnement communal pour la Bourgeoisie dans le cadre du traitement des attaques de Bostryches.
4. **Budget 2015** :

Il accepte, à l'unanimité le budget 2015 des SIB et de la Municipalité, à l'exception des postes votés séparément ci-dessous :

 - 01 Il accepte, par 32 voix pour, 7 contre et 2 abstentions, l'amendement à CHF 20'000 du montant d'investissement pour l'école de Fionnay,
 - 02 Il accepte, par 34 voix pour, 5 contre et 2 abstentions le montant de CHF 500'000.- pour l'aménagement d'un espace ludico-sportif à St-Marc,
 - 03 Il accepte, par 32 voix pour, 7 contre et 2 abstentions le montant de CHF 450'000.- pour un projet de mise aux normes FIFA du terrain de football au Châble,
 - 04 Il accepte, par 31 voix pour, 2 contre et 8 abstentions le montant de CHF 1'150'000.- pour des travaux de mise en conformité du Centre sportif,
 - 05 Il accepte, par 24 voix pour, 5 contre et 12 abstentions le montant de CHF 85'000.- pour la construction d'un couvert à engin de damage au Plamproz,
 - 06 Il accepte, par 34 voix pour et 6 abstentions le montant de CHF 630'000.- pour l'aménagement de l'Espace Brunet à Verbier,
 - 07 Il refuse, par 21 voix contre, 13 pour et 7 abstentions le montant de CHF 25'000.- pour des poubelles de rue à Verbier,

08 Il refuse, par 18 voix contre, 16 pour et 7 absentions le montant d'investissement de CHF 95'000.- pour la mise en place de vidéosurveillances supplémentaires.

Le budget de fonctionnement de la Municipalité ainsi approuvé représente des recettes de CHF 113'396'400.- (y compris les services généraux), des charges de CHF 91'833'000.-, soit une marge d'autofinancement de CHF 21'563'400.-. Le budget d'investissement de la Municipalité amendé représente des dépenses nettes de CHF 45'890'900.-.

4. Postulat :

01 il refuse par 15 voix contre, 9 pour et 17 abstentions le postulat sur la création d'une zone de détente.

Les documents concernant ces décisions sont à disposition au secrétariat communal pour consultation.

En vertu de l'art. 70 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le délai référendaire échoit 60 jours après la présente publication, soit le 19 février 2015.

Le Châble, le 19 décembre 2014

Le Conseil Général